

## Procès-verbal CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le lundi 22 juin 2020, 19 h  
Visioconférence  
Réunion n° 5

**Sont présents (es) :**

<p><b>Mesdames</b></p> <p>Roxanne Bolduc Marie-Ève Levasseur Lise St-Laurent Marie-Ève Marmen Lynda Riverin Isabelle Labbé Laurie L'Hérault Andrée Raymond Audrey L. Émond Caroline Rochette</p>	<p><b>Messieurs</b></p> <p>Patrick Gravel Jean-François Beaumont Wylliam Cameron Michel Tousignant David Proulx</p>
--	---





**Est absent :** Monsieur Jésus Jérôme Lacroix

### Procès-verbal

<b>19-05-01</b>	<p><b><u>Mot de bienvenue et ouverture de la réunion</u></b></p> <p>La direction souhaite la bienvenue aux membres. Après vérification du quorum, la séance est ouverte.</p>
<b>19-05-02</b>	<p><b><u>Mode de fonctionnement de la visioconférence</u></b></p> <p>La direction établit le mode de fonctionnement en visioconférence.</p>
<b>19-05-03</b>	<p><b><u>Lecture et adoption de l'ordre du jour</u></b></p> <p>PRÉAMBULE : Madame L'Hérault demande si des gens ont des points à ajouter à l'ordre du jour.</p> <p>CONSIDÉRANT: que le président et la directrice ont élaboré l'ordre du jour;</p> <p>CONSIDÉRANT : que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;</p> <p>EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Lynda Riverin, il est résolu à l'unanimité ; <b>CE-19/20-33</b></p>

	D'ADOPTER : l'ordre du jour proposé.
19-05-04	<p><b><u>Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 25 mai 2020</u></b></p> <p>PRÉAMBULE : Madame L'Hérault demande aux membres du conseil qui ont assisté à cette réunion s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal.</p> <p>CONSIDÉRANT : que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 25 mai 2020, plus de six heures avant la tenue de la présente réunion;</p> <p>EN CONSÉQUENCE : sur proposition de Monsieur Patrick Gravel secondé par madame Marie-Ève Levasseur, il est résolu à l'unanimité; <b>CE-19/20-34</b></p> <p>DE DISPENSER : le secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance du 25 mai 2020</p> <p>D'ADOPTER : le procès-verbal de la séance du 25 mai 2020.</p> <p><b><u>Suivis :</u></b>  À la suite de la dernière rencontre, un suivi a été fait par courriel aux membres du conseil. Le détail des coûts minimaux liés aux programmes particuliers a été acheminé aux parents.</p> <p>Aussi, après vérification, les activités sportives et tournois qui n'ont pas eu lieu feront l'objet de remboursements. Ces crédits seront applicables à l'automne 2020 car il est possible que certaines activités puissent se tenir tel que prévues d'ici la rentrée.</p> <p>Principes d'encadrement des frais chargés aux parents : la clause d'indexation en 5.5 est basée sur un niveau donné, d'une année à l'autre, et non du parcours évolutif d'un enfant du secondaire 1 au secondaire 5.</p>
19-05-05	<p><b><u>Correspondance</u></b>  Aucune correspondance n'est soumise à l'attention des membres du conseil d'établissement.</p>
19-05-06	<p><b><u>Reddition de comptes</u></b></p>
	<p><b>6.1 Rapport de la présidence</b>  En l'absence du président, aucune information n'est soumise à l'attention des membres.</p>
	<p><b>6.2 Rapport du représentant au comité de parents</b>  La représentant au comité de parents informe les membres que trois écoles primaires ont eu des cas de COVID-19 depuis la réouverture. Elle soumet à l'attention des</p>

	membres que le mandat du protecteur de l'élève vient à échéance après trois ans de service. Une formation sous forme de webinaire sera offerte en septembre au regard du projet de Loi 40.
	<b>6.3 Rapport du conseil d'élèves</b> Aucune information n'est soumise à l'attention des membres.
<b>19-05-07</b>	<b><u>Rapport de la direction</u></b>
	<b>7.1 État de situation de l'ESRC - Situation de la COVID-19</b> La direction dresse un état de situation des mesures mises en place à l'école secondaire Roger-Comtois.
	<b>7.1.1 Rentrée 2020</b> La direction informe les parents du plan de la rentrée déposé par le Ministre le 16 juin dernier.
	<b>7.1.2 Outils numériques</b> Un sondage sera acheminé aux parents des élèves afin que nous puissions planifier l'achat des outils numériques nécessaires en vue d'un éventuel enseignement à distance en 2020-2021.
	<b>7.1.3 Finissants</b> La remise des diplômes s'est tenue le 17 juin dernier. L'événement s'est déroulé dans le respect des mesures sanitaires. C'est avec beaucoup d'émotions que nous avons souligné le parcours secondaire de nos élèves.
	<b>7.1.4 Remerciements</b> La direction remercie chaleureusement les membres du personnel pour leur ouverture et leur engagement au travers des bouleversements vécus en 2019-2020. Elle félicite les élèves pour leur résilience et leur capacité d'adaptation. Elle souligne la collaboration extraordinaire des parents et leur soutien dans la réussite éducative de leurs enfants.
	<b>7.2 Mesure parascolaire – 15028</b> La direction informe les membres que cette mesure sera octroyée à l'école pour faire vivre des activités parascolaires aux élèves. Elle présente les éléments visés par cette mesure.
	<b>7.3 Normes et modalités d'évaluation 2020-2021</b> 📄 La direction informe les membres du conseil d'établissement que les normes et modalités 2019-2020 seront reconduites telles quelles en 2020-2021.

19-05-08	<b><u>Dossiers pour décision</u></b>
	<p><b>8.1 Approbation des listes de matériel scolaire 2020-2021</b> </p> <p>CONSIDÉRANT : que le conseil d'établissement doit approuver les listes de matériel scolaire ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Marie-Ève Levasseur secondée de madame Lynda Riverin, il est résolu à l'unanimité : <b>CE-19/20-35</b></p> <p>D'APPROUVER : les listes de matériel scolaire de secondaire 1 à 5 et du service UNIK pour l'année scolaire 2020-2021.</p>
	<p><b>8.2 Approbation des règles de conduite 2020-2021</b> </p> <p>CONSIDÉRANT : que le conseil d'établissement doit adopter les règles de conduite 2020-2021</p> <p>EN CONSÉQUENCE: sur proposition de madame Isabelle Labbé et secondée par madame Marie-Ève Levasseur, il est résolu à l'unanimité : <b>CE-19/20-36</b></p> <p>D'ADOPTER : les règles de conduite 2020-2021</p>
	<p><b>8.3 Adoption du rapport annuel de la présidence</b> </p> <p>PRÉAMBULE : En l'absence du président, madame Laurie L'Hérault présente le rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement et demande aux membres s'ils ont des modifications à apporter.</p> <p>CONSIDÉRANT : que le CÉ adoptera selon l'article 82 de la LIP, le Rapport du Conseil d'établissement;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Patrick Gravel, il est résolu à l'unanimité ; <b>CE-19/20-37</b></p> <p>D'ADOPTER le rapport annuel 2019-2020 du conseil d'établissement par les membres du CÉ de l'École secondaire Roger-Comtois.</p>
	<p><b>8.4 Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2019-2020</b> </p> <p>PRÉAMBULE : Madame Laurie L'Hérault présente le plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2019-2020.</p> <p>CONSIDÉRANT : que le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être approuvé par le conseil d'établissement (LIP, art.76);</p> <p>EN CONSÉQUENCE : sur proposition de monsieur Michel Tousignant, il est résolu à l'unanimité; <b>CE-19/20-38</b> d'approuver le plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2019-2020.</p>

	<p><b>8.5 Adoption des principes d'encadrement des frais chargés aux parents</b></p> <p>CONSIDÉRANT : Que chaque conseil d'établissement doit approuver ses principes d'encadrement du coût des documents facturés aux parents et aux usagers basés sur la <i>Politique relative à la gratuité scolaire et contributions financières pouvant être exigées des parents ou des usagers</i> de la Commission scolaire de la Capitale (articles 5.2 et 7.3) :</p> <p>CONSIDÉRANT : Que le conseil d'établissement doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• établir les principes d'encadrement du coût des documents facturés aux parents;</li> </ul> <p>EN CONSÉQUENCE : sur proposition de Monsieur Michel Tousignant secondé de Madame Marie-Ève Marmen, il est résolu à l'unanimité; <b>CÉ 19/20-39</b></p> <p>D'APPROUVER : les principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe de l'école secondaire Roger-Comtois (article 77.1 LIP).</p>
	<p><b>8.6 Adoption du budget 2020-2021</b> 📁</p> <p>PRÉAMBULE : Madame Stéfanie Gaudreault, gestionnaire administrative, présente le budget 2020-2021.</p> <p>CONSIDÉRANT : que le budget doit être équilibré;</p> <p>CONSIDÉRANT : que le budget doit être adopté par le conseil d'établissement;</p> <p>EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Isabelle Labbé, il est résolu à l'unanimité; <b>CE-19/20-40</b> d'adopter le budget 2020-2021.</p>
<p><b>19-05-09</b></p>	<p><b><u>Levée de l'assemblée</u></b></p> <p>CONSIDÉRANT : que l'ordre du jour est épuisé;</p> <p>EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Marie-Ève Levasseur, il est résolu à l'unanimité ; <b>CE-19/20-41</b></p> <p>DE LEVER : l'assemblée de la séance ordinaire à 20h50.</p>

Laurie L'Hérault  
Secrétaire de la rencontre

\_\_\_\_\_  
Signature du président

\_\_\_\_\_  
Signature de la directrice